

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 513 098

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 81 18174**

(54) Meuble amovible, notamment pour caravane pliante.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 B 46/00, 43/00; B 60 P 3/36.

(22) Date de dépôt..... 22 septembre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 12 du 25-3-1983.

(71) Déposant : DIGUE SA, société anonyme. — FR.

(72) Invention de : Claude Petit.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Claude Boivin,
9, rue Edouard-Charton, 78000 Versailles.

Meuble amovible, notamment pour caravane pliante.

Une caravane pliante présente, à l'état plié pour circuler sur route, une hauteur qui est approximativement la moitié de la hauteur qu'elle occupe en position dépliée d'habitation. Il est par suite nécessaire de ramener dans la moitié inférieure de la caravane 5 les meubles ou éléments de meuble qui se trouvent dans la moitié supérieure de celle-ci, en position d'habitation. C'est le cas notamment du meuble supportant l'évier et le réchaud à gaz qui repose normalement sur le bloc cuisine.

La présente invention a pour objet un ensemble formé par 10 deux meubles qui reposent normalement l'un sur l'autre, le meuble supérieur pouvant facilement, si on le désire, être amené sur le sol à côté de l'élément inférieur.

Cet ensemble de meubles est caractérisé en ce que les 15 deux meubles sont reliés l'un à l'autre par un portique dont les bras sont télescopiques et articulés, à leur partie inférieure, sur le meuble inférieur à l'arrière de celui-ci, et à leur partie supérieure sur le meuble supérieur.

Pour amener le meuble supérieur sur le sol, on le glisse 20 sur le meuble inférieur vers l'avant de celui-ci, jusqu'à ce qu'il échappe au meuble inférieur, ce qui est possible grâce à l'extensibilité des bras. Puis on pose le meuble supérieur sur le sol, le portique se déplaçant suivant un trajet en arc de cercle centré sur son axe de liaison au meuble inférieur. La remise en place du meuble supérieur se fait en opérant en sens inverse.

25 Lorsque le meuble supérieur est en place sur le meuble inférieur, le portique assure son maintien dans une position précise et l'empêche de se déplacer. Il en est de même lorsqu'il est posé au sol.

Dans un mode de réalisation avantageux de l'invention, 30 chacun des bras télescopiques du portique comporte un cliquet de retenue élastique qui bloque les deux éléments du bras dans la position relative qu'ils occupent lorsque le meuble supérieur échappe au meuble inférieur.

L'ensemble de meubles selon l'invention est particulièrement intéressant dans les caravanes pliantes.

35 On a décrit ci-après, à titre d'exemple non limitatif, un mode de réalisation de l'ensemble de meubles selon l'invention, avec référence au dessin annexé dans lequel :

La Figure 1 est une vue en bout des deux meubles reposant l'un sur l'autre,

La Figure 2 en est une vue en élévation,

La Figure 3 est une vue semblable à la Figure 1, le meuble 5 supérieur étant posé sur le sol.

Tel qu'il est représenté au dessin, l'ensemble de meubles selon l'invention comprend un meuble inférieur 1 et un meuble supérieur 2 qui est muni de deux poignées latérales 3 et repose normalement sur le meuble 1. Les deux meubles sont reliés l'un à l'autre 10 par un portique comprenant deux bras télescopiques 4-5 dont l'élément inférieur 4 est articulé en 6 sur le meuble 1, à l'arrière de celui-ci, sensiblement à mi-hauteur, alors que l'élément supérieur 5 est articulé en 7 sur le meuble 2. Les deux éléments 5 du portique sont reliés l'un à l'autre par une traverse 8.

15 Chacun des bras télescopiques 3-4 est muni d'un cliquet de retenue élastique 9 limitant son allongement et le bloquant dans sa position allongée.

20 L'ensemble représenté est, par exemple, un meuble de rangement et un bloc cuisine disposés contre l'une des parois de la caisse 10 d'une caravane pliante.

Pour abaisser le meuble 2, ce qui est nécessaire lorsqu'on veut plier la caravane, et le poser sur le plancher de la caisse 10 de cette caravane, on le saisit par les poignées 3 et on le glisse vers soi sur le meuble 1 jusqu'à ce qu'il échappe à ce 25 meuble, comme cela est représenté en traits interrompus à la Figure 3. Dans cette position, les bras télescopiques 5-4 ont leur longueur maximale, déterminée par les cliquets 9, et sont alors bloqués à cette longueur.

Il ne reste plus qu'à poser sur le plancher de la caisse 30 10 le meuble 2 qui se déplace suivant un arc de cercle centré sur l'axe 6.

La remise en place du meuble 2 se fait en procédant aux manoeuvres inverses. On le soulève jusqu'à ce que sa face inférieure soit au niveau de la face supérieure du meuble 1 et on le glisse 35 sur cet élément. Lors de ce mouvement, les cliquets de retenue 9 s'escamotent et l'élément intérieur de chacun des bras télescopiques glisse et s'enfonce dans l'élément extérieur de ce bras, jusqu'à ce que celui-ci ait repris sa longueur initiale, le meuble 2 se trouvant alors, comme le meuble 1, en appui sur la paroi de la 40 caisse 10 de la caravane et occupant une position déterminée de

manière précise par rapport à ce meuble 1.

Il va de soi que la présente invention ne doit pas être considérée comme limitée au mode de réalisation décrit et représenté, mais en couvre, au contraire, toutes les variantes.

REVENDICATIONS

1. - Ensemble de deux meubles reposant normalement l'un sur l'autre et destinés notamment à une caravane pliante, caractérisé en ce que les deux meubles (1 et 2) sont reliés l'un à l'autre par un portique dont les bras (4-5) sont télescopiques et articulés à leur partie inférieures, sur le meuble inférieur (1), à l'arrière de celui-ci, et à leur partie supérieure sur le meuble supérieur (2).
2. - Ensemble selon la revendication 1, caractérisé en ce que le meuble supérieur (2) est muni de deux poignées latérales (3).
3. - Ensemble de deux meubles selon la revendication 1 ou 10 2, caractérisé en ce que chacun des bras télescopiques 3-4 du portique comporte un cliquet de retenue élastique (9) qui bloque les deux éléments du bras dans la position relative qu'ils occupent lorsque le meuble supérieur (2) échappe au meuble inférieur (1).

1/1

FIG. 1

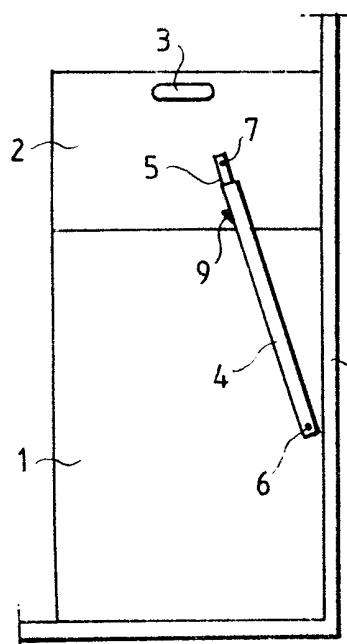


FIG. 2

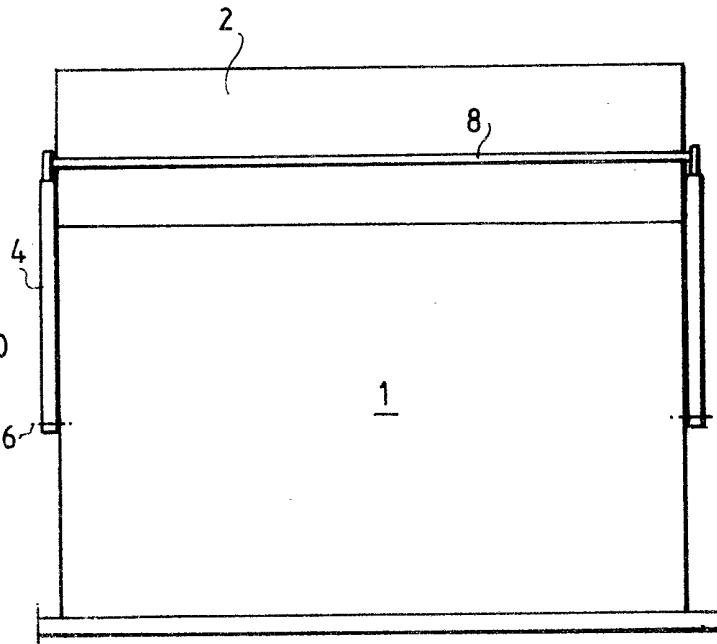


FIG. 3

